

---

# Présentation sécurité/environnement firmes tierces

---



**ENGIE**  
Electrabel



---

# Bienvenue en Zone de production Classique SUD



---

# Table des matières

---

## Chapitre 1

Règles générales

## Chapitre 2

Urgences

## Chapitre 3

Autorisations

## Chapitre 4

MPI

---

# Table des matières

---

## Chapitre 5

Risques

## Chapitre 6

Signalisation

## Chapitre 7

Environnement

---

# 01

## Règles générales

---



---

# Règles générales

---

- Assurer la santé et la sécurité des personnes
- Respecter l'environnement



# Règles générales

- Interdictions et restrictions
  - Pas d'alcool
  - Pas de drogue
  - Fumer (cigarette électronique y compris ) => uniquement dans les abris-bus fumeurs
  - En certains endroits, interdiction des GSM et des appareils électroniques
  - Usage des lances d'incendie uniquement pour les incendies



# Règles générales

- Accès

- Accès au site après déclaration de votre entreprise et être en règle de LIMOSA.
- Votre entreprise aura préalablement rentré le plan de sécurité / santé / environnement (PSSE) ainsi que l'attestation de prise de connaissance du règlement général sécurité santé environnement pour contractants. (document 1a/1b).
- Recevoir la présentation sécurité / santé / environnement
- Réussir le test de sécurité
- Vous obtenez alors un badge d'accès.



# Règles générales

- Le badge reçu pour l'accès au site doit être systématiquement restitué à la fin de la mission (au garde ou via la boîte aux lettres prévue à cet effet)
- Il est obligatoire de toujours porter son badge sur soi. Ceci permet un dénombrement plus rapide, au lieu de rassemblement, en cas d'alarme.
- Utilisez les parkings prévus à cet effet.
- Respectez la vitesse de circulation maximum (20 km/h).
- Les bouteilles sous pression doivent être arrimées avec des matériaux non combustibles.



# Règles générales

- Lieux de vie
  - Repas dans les lieux prévus à cet effet
  - Ordre et propreté
  - Voies de passage libres (espace de rangement de pièces, armoires à outils, établis... balisés)
  - Espaces de travail rangés



---

02

Urgences

---

**ENGIE**  
Electrabel



# Réagir en cas d'urgence

- Rappel: chaque entreprise doit gérer les « petits soins » (présence de boîte de secours, secouristes)
- En cas de blessé plus sérieux: numéro d'appel unique: **4444**



# Réagir en cas d'urgence

- 3 signaux d'urgence :

- Avertissement (alerte) 

- Son discontinu : réservé au EPI/secouriste **ENGIE** Electrabel : pas d'action demandée; restez attentifs aux consignes sonores

- Evacuation (alarme) 

- **Son modulé → évacuez immédiatement vers le lieu de rassemblement muni de votre badge sans utiliser les ascenseurs, sans repasser aux vestiaires.**
- **Même si le signal cesse, rendez-vous au point de rassemblement et attendez le signal de fin d'alarme.**
- Badgez au lieu de rassemblement!

- Fin d'alarme 

- Son continu : retour sur chantier autorisé.



- TEST = chaque 1er jeudi du mois vers midi

- Le signal d'alerte peut être accompagné d'un message oral.

# Réagir en cas d'urgence

- En cas d'accident, incident, pollution importante ou incident environnemental
  - Un unique numéro d'urgence interne : **4444** (la salle de commande)
  - Prévenir votre hiérarchie ou un responsable **ENGIE Electrabel** (chargé de travail)
  - Soutien possible de l'Equipe de Première Intervention **ENGIE Electrabel** sur site
  - En cas de nécessité de transport vers un hôpital, obligation de s'y rendre en ambulance (interdit via les collègues, les amis, la famille, la voiture personnelle...)



# Réagir en cas d'urgence

## Evacuation

- En cas d'évacuation, comment lire et suivre la règle:
  - L'évacuation se fera toujours par les voies de sortie normales, il suffit de suivre les panneaux suivants:



- Si la sortie normale n'est pas accessible, utilisez la sortie de secours en suivant les panneaux suivants:



- Ne vous étonnez pas du chemin emprunté, c'est un chemin sûr qui vous guidera jusqu'au point de rassemblement

# Réagir en cas d'urgence

## Incendie

- En cas d'incendie :
  - Un unique numéro d'urgence interne : **4444**
  - Ne pas se mettre en danger
  - Intervention sur feu naissant uniquement par des personnes formées
  - Utilisez les extincteurs de l'endroit où l'on se trouve
  - Refermez les portes coupe-feu derrière vous



# Réagir en cas d'urgence

## Incident impliquant des produits chimiques

- En cas d'incident impliquant des produits chimiques :
  - Utiliser les douches et rinces-œil à proximité
  - DAP (Douches Autonomes Portables) disponibles

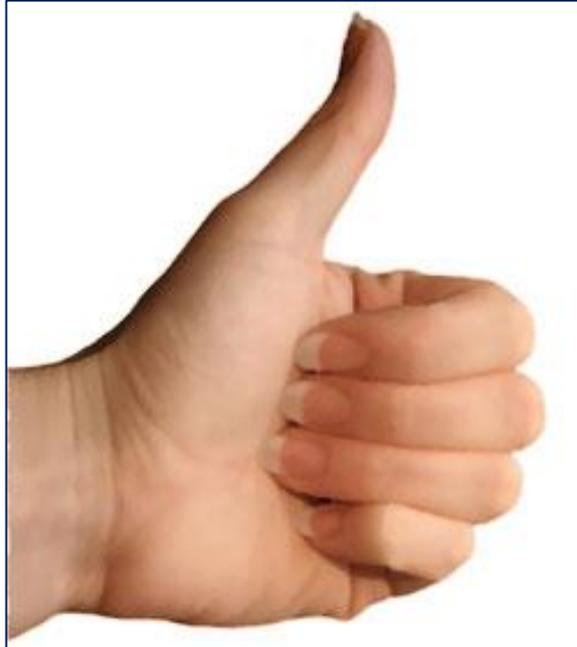


03

Autorisations



—  
**Autorisations**  
—



# Autorisations Ouvertures et fermetures de chantier

- Objectif : échange d'information mutuel entre les entreprises et Engie Electrabel

- **ENGIE** Electrabel → Tiers : quels sont les risques propres présents sur notre site ?

- Tiers → **ENGIE** Electrabel : quels sont les risques introduits par votre intervention ?

- En conséquence :

- Mesures de prévention à prendre

**DOCUMENTS OUVERTURE DE CHANTIER**  
TRAVAUX AVEC DES TIERS (entreprises extérieures)

Avant tout travail avec des tiers, le chargé de travaux doit accomplir chacune des étapes ci-dessous :

**Préparation des documents:**

- Plan Sécurité, santé et environnement à réclamer aux prestataires (PSSE)
- Analyse de risque du chantier.
- Fiche MSDS/SDS
- Liste d'outillage
- LMMSA

Produits entrants sur le site.

Prise en compte par les prestataires du "Règlement général de l'environnement" et du règlement spécifique de la zone.

Signature des annexes 1A / 1B / 1C

**Document d'ouverture de chantier**  
En application du chapitre IV (art.8) de la loi du 04 août 1996

GSM chargé des travaux EBL: \_\_\_\_\_  
GSM chargé des travaux prestataire: \_\_\_\_\_

Risques encourus par les agents de l'entreprise extérieure de ses installations ELECTRABEL ou autres chantiers.

- Travaux en hauteur
- Travaux superélevés
- Appareil de levage et de manutention
- Produit toxique / dangereux
- Étubouillage / asphyxie
- Produit inflammable et / ou explosif
- Objets tranchants / lambeaux ou contacts
- Installation à démarrage automatique
- Machines tournantes à proximité
- Fluide sous pression
- Démontage de protection collective
- Travail à flamme nue ou point chaud (soudeuse, coupeuse, chalumeau...)
- Courants transportés
- Travaux à l'intérieur d'un espace confiné
- Présence de corps gras
- Électricité
- Outils portatif
- Bruit
- Travaux de feu
- Risque présence armante ou FCR
- Chute de matériaux
- Risque électrique
- Démontage câbles
- Équipement saturé
- Ouverture dans le sol
- Connaissance du plan des tuyaux, cables électriques ou équipements dans le sol.
- Autres risques

Risques ATEX: \_\_\_\_\_

Autres travaux en cours dans la zone de travail: \_\_\_\_\_

**Document d'ouverture de chantier**  
En application du chapitre IV (art.8) de la loi du 04 août 1996

Site: \_\_\_\_\_

Entreprise extérieure: \_\_\_\_\_ Date de début: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Ordre / commande: \_\_\_\_\_ Nature des travaux: \_\_\_\_\_

**Mesures de protection à charge de l'entreprise extérieure**

**Sécurité**

- Protections actives
- Protections individuelles (casques, lunettes, gants, soudeuse)
- Rapport de visite de chaque engin de levage et de manutention
- Essaiage alimentaire en 24h ou TBS
- Protection de chemin de câbles
- Fret de protection (ou autres)
- Barrage zone de travail
- Barrage ouverture au sol
- Écran de protection (soudeuse)
- Plan de chaque produit dangereux
- Protection travaux en hauteur
- Protections travaux superélevés
- Échafaudages conformes
- Acès, chemin de fuite
- Sorties de secours dégagées
- Protection contre la noyade
- Autres mesures: \_\_\_\_\_

**Mesures de protection à charge d'ELECTRABEL**

- Échafaudages conforme - réception
- Produits de conservation
- Barrage de la zone de travail
- Barrage ouverture
- Écran de protection (soudeuse)
- Protection travaux en hauteur (fretts, bâches, etc)
- Fret de protection (ou autres)
- Barrage chute de pièce dans les équipements (PME)
- Autres mesures: \_\_\_\_\_

**Après chantier compléter le document de clôture de chantier**

Communication  
Règlement général de sécurité pour entrepreneurs lors de l'exécution des travaux  
Consignes de sécurité en vigueur à la centrale disponible sur: <http://www.electrabel.be/nr/own/ownsuppliers/produit/management.aspx>

**Environnement**

- Si selectif des déchets
- Respect des procédures évacuation déchets (voir Mesures à venir du site)
- Obligation de prévenir en cas d'accident environnemental
- Analyse de risque environnementale
- Protection du sol et des eaux
- Autres mesures: \_\_\_\_\_

Observations diverses et risques résiduels: \_\_\_\_\_

**Réaliser la LMRA sur chantier**

Electrabel Nom et signature \_\_\_\_\_ Entreprise extérieure Nom et signature \_\_\_\_\_

Fait le: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

OBLOU/TORIE: Analyse de risque sécurité  
Fait le: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**C'est seulement après la réalisation de ces premières étapes que le chargé de travaux peut compléter et signer l'ouverture de chantier.**

**LMRA à compléter sur le chantier.**

A joindre à la DDC (document bleu)

# Autorisations

- Autorisation de travail :
  - Document obligatoire
  - Délivrée par le responsable des installations
  - Réceptionnée par le chargé des travaux (généralement une personne d'**ENGIE Electrabel**)
  - Analyse de risques préalable au travail (par exemple, par la méthode KINNEY) fournie par votre entreprise + LMRA
  - **Attention : en fin de chantier le document « autorisation de travail » ne peut pas quitter le site**

Electrabel  
PERMIS DE TRAVAIL  
BEAM / SU\_MECAM  
DDC  
1051786

POSTE TECHNIQUE: FAM-03-2305-20-0455 1  
OVERBAND TDI

ZONES DE TRAVIL: LOCAL:  
LOCALISATION: Acquittement overband TDI  
Description: Overband TDI  
Plan: Niveau: TD am.1

DEBUT DU TRAVAIL: 03/03/2009 11:16:00 FIN DU TRAVAIL: 03/03/2009 11:16:00  
Date: Date: Nom: Nom: Responsable installations: Responsable des travaux: Responsable installations: Responsable des travaux

DEBUT DES TRAVAUX: FIN DES TRAVAUX DEBUT NORMAL TRMP: FIN NORMAL TRMP  
Date: Date: Date: Date:

PARTICULIERS DDC: Nom: Date: Signature:

PREMIER: Prénom pat: Date: TD am.1 | LIC:  
AGRES: J GALLEZ 02.03.2009 508617  
SECURE: J GALLEZ 02.03.2009

INSTALLATION: 30-TENS: TDS: Aides de passage Beam tension TD am.1

REQUISITION: 5-PP: PDS: Prout, yout, lances de suture out TD am.1  
5-PP: PDS: Protection de la tête - casque  
5-PP: PDS: Gants - vernis  
5-PP: PDS: Chaussure de sécurité S1 boot lout

OBSERV: Acquittement overband TDI  
Poste Technique: FAM-03-2305-20-0455 1  
OVERBAND TDI

Imprimé par: JEAN GALLEZ Date: 02.03.2009 15:22:17

Electrabel  
PERMIS DE TRAVAIL  
BEAM / SU\_MECAM  
DDC  
1051786

POSTE TECHNIQUE: FAM-03-2305-20-0455 1  
OVERBAND TDI

ZONES DE TRAVIL: LOCAL:  
LOCALISATION: Acquittement overband TDI  
Description: Overband TDI  
Plan: Niveau: TD am.1

DEBUT DU TRAVAIL: 03/03/2009 11:16:00 FIN DU TRAVAIL: 03/03/2009 11:16:00  
Date: Date: Nom: Nom: Responsable installations: Responsable des travaux: Responsable installations: Responsable des travaux

DEBUT DES TRAVAUX: FIN DES TRAVAUX DEBUT NORMAL TRMP: FIN NORMAL TRMP  
Date: Date: Date: Date:

PARTICULIERS DDC: Nom: Date: Signature:

PREMIER: Prénom pat: Date: TD am.1 | LIC:  
AGRES: J GALLEZ 02.03.2009 508617  
SECURE: J GALLEZ 02.03.2009

INSTALLATION: 30-TENS: TDS: Aides de passage Beam tension TD am.1

REQUISITION: 5-PP: PDS: Prout, yout, lances de suture out TD am.1  
5-PP: PDS: Protection de la tête - casque  
5-PP: PDS: Gants - vernis  
5-PP: PDS: Chaussure de sécurité S1 boot lout

OBSERV: Acquittement overband TDI  
Poste Technique: FAM-03-2305-20-0455 1  
OVERBAND TDI

Imprimé par: JEAN GALLEZ Date: 02.03.2009 15:22:17 Page: 3 / 4

# Autorisations

- LMRA (“*Last Minute Risk Analysis*”) ou Analyse de Risque de Dernière Minute (analyse de risque sur le terrain juste avant de débuter le travail)
  - La LMRA permet de prendre en considération les risques réellement rencontrés sur le chantier.
  - La LMRA est obligatoire, elle doit être complétée sur le terrain par le chargé de travaux en collaboration avec les exécutants.
  - La LMRA doit être refaite à chaque fois que les conditions de travail ou que l’environnement ou que les équipes de travailleurs changent.
  - La LMRA doit accompagner l’autorisation de travail et l’ouverture de chantier sur le chantier.

# Autorisations

- Echafaudage :
  - Toute demande de mise en place d'un échafaudage doit passer par le coordinateur d'échafaudage.
  - Il est interdit de modifier un échafaudage. Si une modification est nécessaire, elle est à demander au coordinateur d'échafaudage.
  - Préalablement à son utilisation, un échafaudage doit être réceptionné.
  - Les échafaudages doivent ensuite être contrôlés chaque semaine (voir les dates sur le scaftag)



# Autorisations

- Echafaudage :
  - L'assembleur doit avoir apposé son TAG →
  - Certains échafaudages nécessitent des notes de calcul et sont réceptionnés par un organisme agréé
  - Les utilisateurs d'échafaudages doivent être formés
  - Il est interdit de placer des moyens de manutention sur les échafaudages (sauf après autorisation, note de calcul spécifique et contrôle)



# Autorisations

- Permis « Feu »:
  - Pour tout travail à flamme nue, projection d'étincelles et pour toute action qui peut produire une source de chaleur, ce permis (délivré initialement avec l'autorisation de travail) est **OBLIGATOIRE**.
  - Si des travaux de meulage et/ou soudure sont nécessaires pour votre travail et que ce n'était pas prévu ou que vous n'avez pas de permis de feu : recontactez le chargé des travaux qui devra obtenir un permis de feu.



# Autorisations

- Permis d' «excavation»:
  - Il est obligatoire, pour tout travail nécessitant une ouverture dans le sol de plus de 30 cm de profondeur, d'obtenir un permis d'excavation.
  - Généralement: nécessité d'effectuer des fouilles manuelles dans les premiers 50 cm.



# Autorisations

- Application de la procédure « espace confiné **ENGIE** **Electrabel** » :
  - Espace clos
  - Accès difficile
  - Atmosphères potentiellement dangereuses
  - Gardiennage obligatoire
  - Mesure de l'oxygène et de gaz toxiques ou asphyxiants
  - Eclairage de secours
  - Protection respiratoire, etc...
  - Les outils sont alimentés par un transformateur de sécurité placé à l'extérieur.
  - Les équipements d'éclairage sont alimentés à une très basse tension de sécurité en conditions sèches  $U < 25 \text{ VAC}$  ou  $U < 60 \text{ VDC}$  , en conditions humides  $U < 12 \text{ VAC}$  ou  $U < 30 \text{ VDC}$



# Autorisations

- Equipements électriques (sous tension) :
  - Accès strictement interdit sans autorisation



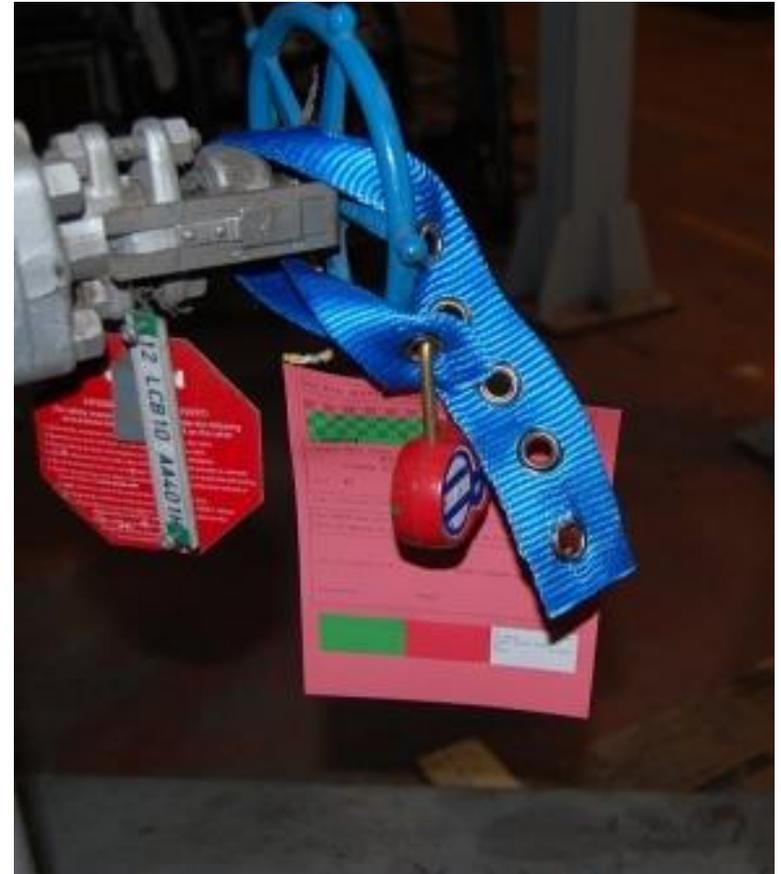
# Autorisations

- Chariots élévateurs :
  - Strictement interdits sauf si :
    - Vous êtes habilité
    - Et vous pouvez prouver votre habilitation au chargé de travaux par un document formel, écrit et valide.



# Autorisations

- Consignation d'engin
  - Les travaux ne peuvent pas débuter avant d'avoir reçu l'autorisation du responsable des installations (**ENGIE Electrabel**) qui délivre cette autorisation au chargé des travaux
  - La zone de travail sera consignée et des étiquettes y seront apposées
  - Il vous est interdit d'effectuer des manœuvres dans l'installation



---

# Autorisations

---

- Le chargé de travaux : votre point de contact
  - Vous fournira les autorisations et permis nécessaires
  - Initiera l'ouverture et la clôture de chantier (LMRA)
- A contacter d'office
  - Pour tout changement de méthode de travail
  - Lors de circonstances imprévues
  - Présent au minimum lors des phases critiques



# Autorisations

## Marquage des engins et accessoires de levage

- La couleur du colson vous indique l'année de validité.
- Le chiffre inscrit sur le repère partex précise le mois limite d'utilisation.
- **Utilisation interdite en cas d'absence de marquage ou hors période de validité ou présentant un défaut**

Code couleur Electrabel, équipements de travail légalement soumis au contrôle

Ruban de couleur

2016 - 2022 - 2028	=	
2017 - 2023 - 2029	=	
2018 - 2024 - 2030	=	
2019 - 2025 - 2031	=	
2020 - 2026 - 2032	=	
2021 - 2027 - 2033	=	

Code chiffré

03	=	31 mars
06	=	30 juin
09	=	30 septembre
12	=	31 décembre



---

# 04

## Moyens de protection individuelle

---



—

# Moyens de protection individuelle

—



# Moyens de protection individuelle

- ❑ Obligatoire dans toutes les installations techniques : casque, lunettes de sécurité et chaussures de sécurité
- ❑ + protections spécifiques en fonction des tâches (en fonction de vos analyses de risques - Exemple: protections auditives, gants, masque respiratoire, visière...)
- ❑ Attention : hors échafaudage conforme à partir de 2m de hauteur le harnais de sécurité et la longe adaptée sont obligatoires

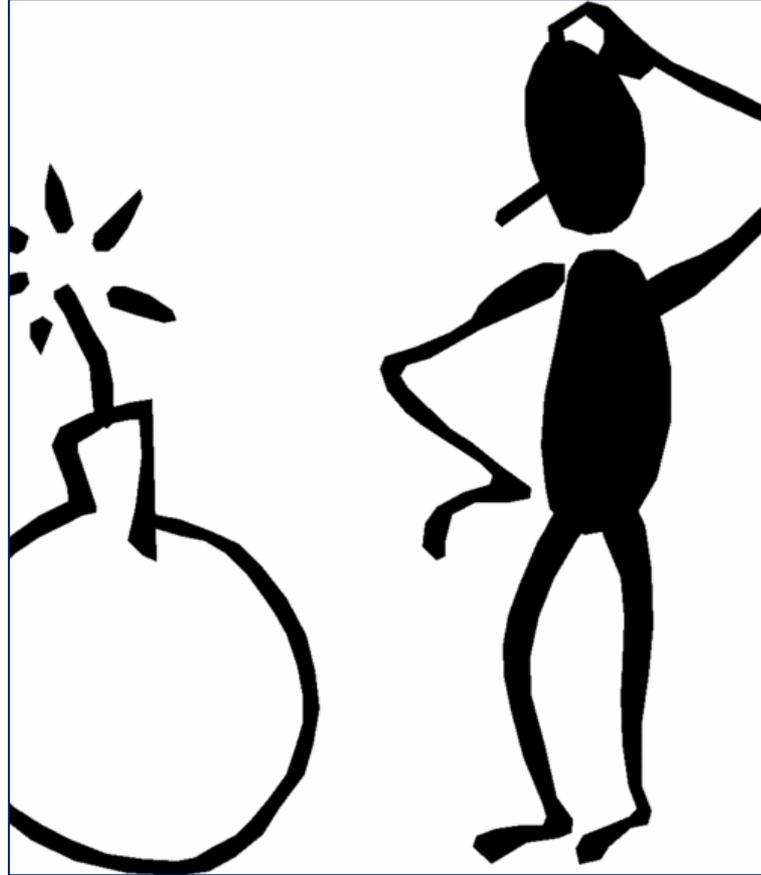


05

## Gestion des risques



—  
Risques  
—



# Risques

- Analyse

- Aucun travail ne peut débuter sans qu'une autorisation formelle ne soit donnée et sans qu'il n'y ait eu au préalable une analyse de risques

- Matériel

- Toujours accompagné de son étiquette de contrôle (outillage électroportatif, pneumatique, hydraulique)
- Utilisation conforme

- Produits dangereux

- Utilisation uniquement avec l'autorisation du chargé de travaux (qui aura préalablement vérifié que ce produit est autorisé par **ENGIE Electrabel** et vous donnera les conditions d'emplois)



# Risques



- Les camions et véhicules qui nécessitent au minimum un permis « C » et qui ne sont pas dotés d'une alarme de recul et/ou de capteurs et/ou de caméra de recul doivent être encadrés lorsqu'ils effectuent des manœuvres de marche arrière (y compris sur les parkings ou les chantiers situés à l'extérieur)



# Risques

- Electricité

- Risque d'électrocution mortelle pour des tensions  $> 12\text{ V}$



- Entrée interdite



Equipements  
sous tension 6.3 kV



# Risques

- Atmosphères explosives (ATEX) :
- Atmosphère présentant un risque d'explosion dû une concentration (potentielle) de gaz ou de poussières
- Un pictogramme informe de la zone ATEX



# Risques

- Les atmosphères ATEX peuvent être dues à un ambiance gaz ou poussières
- Exemples de lieux dangereux :
  - Gaz naturel: poste gaz + turbine à gaz
  - Locaux batteries: H<sub>2</sub>
  - Alternateurs et stockage : H<sub>2</sub>
  - Stockage gaz
  - Alentours de brûleurs



# Risques

## Précautions ATEX

---

- Suivre scrupuleusement les directives du chargé de travail
- Au besoin demander de consulter le plan de zonage ATEX
- Ne pas produire de projections ou de points chauds
- Utiliser du matériel certifié ATEX adapté à la nature de la zone ATEX (gaz ou poussières)
- Réaliser une analyse permanente de l'atmosphère (cas d'une zone ATEX GAZ)
- A proximité d'une zone ATEX, placer toutes les protections et écrans nécessaires afin de ne pas envoyer de projections chaudes ou incandescentes vers la zone ATEX
- En ambiance poussière, éviter de mettre en suspension des dépôts de poussières



# Risques

## Risques biologiques

---

- Lieux dangereux :
  - Tout endroit comportant des boues stagnantes (boue des bassins de Coo, boue des barrages, boue des systèmes de refroidissement: condenseurs, bona, dégrilleurs, etc.. )
- Risque accru lors de la mise en suspension de gouttelettes dans l'air :
  - Utilisation d'eau brute pour le nettoyage haute pression
  - Nettoyage de boue
- Prévention :
  - MPI: Masque P3, gants étanches, sur-salopette
  - Hygiène: se laver les mains et le visage avant de manger, fumer,...



# Risques

## Brûlures

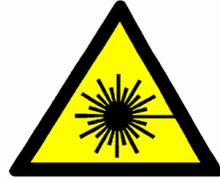
- Lieux dangereux:
  - Salle des machines, chaudière ...
- Risque de contact avec des tuyauteries chaudes non calorifugées
- Fuites de vapeur haute pression



# Risques

## Rayonnement optique artificiel (arrêté royal du 22 avril 2010)

- LASER, rayons infrarouge



- Analyse de risque et conformité des protections adéquates avec le matériel

- Soudage (coup d'arc, UV)



- Risque pour les yeux, la peau



- Utilisation obligatoire de bâches de protection



# Risques

## Champs électromagnétiques

- Ne pas stationner dans les zones couvertes par ces pictogrammes.



- Danger pour les femmes enceintes et les personnes porteuses d'implants actifs (ex.: implants cardiaques)



# Risques

- Lorsque l'on chauffe des sédiments, (boues et résidus d'eau brute), il y a production de gaz
- **Attention** : lors de soudure/ oxycoupage sur des tuyaux d'eau brute :
  - risque d'explosion (production de  $\text{CH}_4$ )
  - d'anoxie (manque d'oxygène) (par présence de  $\text{CH}_4/\text{CO}_2$ )
  - d'intoxication (CO)

# Risques

Nos règles qui sauvent pour le personnel du groupe, les intérimaires et entreprises extérieures



Avant de réaliser des travaux avec point chaud, je m'assure qu'il n'y a pas de risque d'incendie ou d'explosion



Je vérifie l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression, etc.) avant le début des travaux



J'accroche mon harnais quand je travaille en hauteur

# Risques

Nos règles qui sauvent pour le personnel du groupe, les intérimaires et entreprises extérieures



Je ne passe pas sous  
une charge



Je descends dans la  
tranchée si la protection  
contre l'ensevelissement  
est en place et  
appropriée



Je ne conduis pas sous  
l'emprise d'alcool  
ou de stupéfiant



# Risques

Nos règles qui sauvent pour le personnel du groupe, les intérimaires et entreprises extérieures



Je me positionne en dehors de la trajectoire des équipements en mouvement



Avant d'entrer dans un espace confiné, je m'assure que l'atmosphère est contrôlée et surveillée pendant toute l'opération



Je ne manipule pas mon téléphone et autres moyens de communication lorsque je conduis



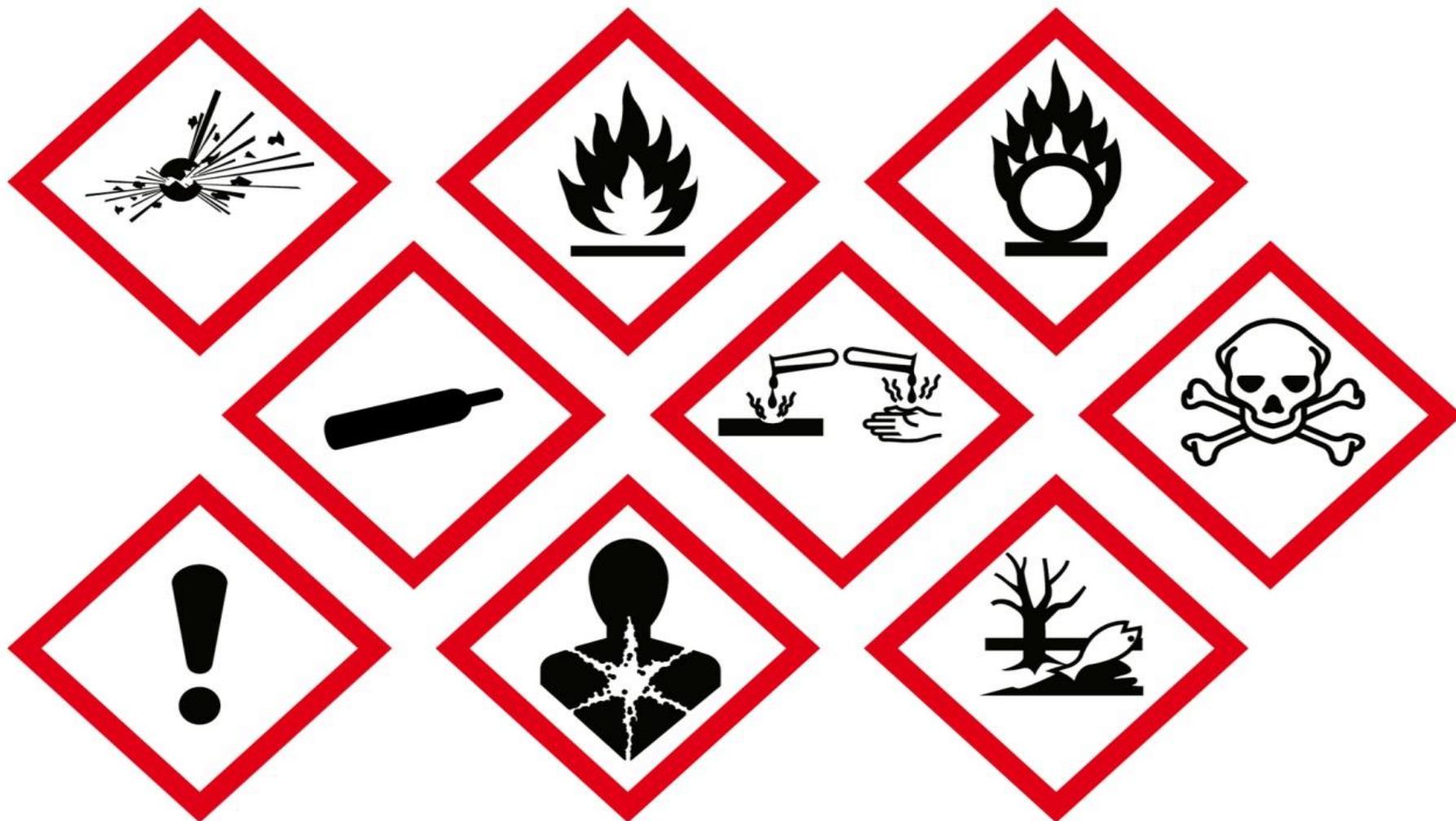
---

06

Signalisation



—  
Signalisation  
Produits chimiques  
—



# Signalisation

- Sortie de secours



- Charges suspendues



- Port protection des mains obligatoire



- Danger général



- Port protection auditive obligatoire



- Robinet incendie armé



# Signalisation

Formes	Couleurs			
	Rouge	Bleu	Jaune	Vert
Rond	Interdiction 	Obligation 	-	-
Triangle	-	-	Avertissement de danger 	-
Rectangle / Carré	Lutte contre l'incendie 	(Indication)	-	Sauvetage ou secours 

# Signalisation

## Le repérage des tuyauteries

- Dans la zone sud, c'est le code couleur légal qui est d'application.
- Cependant des variantes peuvent être rencontrées et seront expliquées sur site.
- Remarque: Si 2 fluides différents dans le même calorifuge, il y aura 2 anneaux de repérage distincts, distants d'environ 15 cm.

Couleurs principales (largeur = 50 mm)	
Vert = Eau	Noir = combustible
Rouge = Vapeur	Orange ou brun = Huile
Jaune = gaz	Pourpre = Acide ou Base
Bleu = Air	Brun = Poussière de bois



# Signalisation

## Balisage

<b>Rose</b>		Balisage FME (délimite une zone à risque FME : risque d'objet migrant dans les équipements ou systèmes).
<b>Rouge/ Blanc</b>		Zone de travail Zone interdite au stockage
<b>Jaune/ Noir</b>		Zone dangereuse (obstacle, risques de chutes), Zone de stockage
<b>Blanc</b>		Le blanc est utilisé pour baliser les voies d'accès aux zones de travail dans les lieux du service électrique (postes, cabines et locaux).



# Signalisation

## Balisage

- Lors de balisages:
  - A placer à l'entrée du chantier
  - Dûment complété



**ATTENTION**  
**PASSAGE INTERDIT À TOUTE PERSONNE NON-AUTORISÉE**

**RAISON DU BALISAGE**

**CHANTIER DE LA SOCIÉTÉ**

**NOM ET N° GSM DU RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ SE TROUVANT SUR LE CHANTIER**

**NOM ET N° GSM DU CHARGÉ DE TRAVAUX ELECTRABEL**

**Electrabel**  
GDF SUEZ

—

—



---

07

Environnement



—  
**Environnement**  
—



# Environnement

## Objectifs pour la zone

- L'amélioration continue de notre gestion environnementale - ISO 14 001
- Le respect des normes et de la législation
- Limiter l'impact environnemental de nos centrales
  - Le bruit
  - Les rejets dans l'air, le sol et les eaux
  - Le tri et la diminution de nos déchets
- L'implication **de tous** pour l'environnement



# Environnement

Tri des déchets en centrale: respect des codes couleurs en zone Sud



LES CHIFFONS HUILEUX

LES DÉCHETS MÉNAGERS

LES PAPIERS ET CARTONS

LES TÉTRA PACKS ET BOUTEILLES  
PLASTIQUE

LES CÂBLES ÉLECTRIQUES

LES MÉTAUX EN MÉLANGE

# Environnement

## Espace de stockage des déchets

- Parcs à conteneurs : **TRIEZ les déchets** suivant les indications
- → Espaces de stockage présents sur chaque site



**16 05 04**  
**AÉROSOLS**



 <b>AUTORISÉS</b>	 <b>INTERDITS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• les aérosols de peinture</li><li>• les aérosols d'huile, de décalé tout</li><li>• les aérosols désodorisants</li><li>• les extincteurs pleins</li><li>• y compris flacon</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• les pots de peinture</li><li>• les bombannes de gaz</li><li>• les cartouches de camping gaz</li></ul>

**17 06 04**  
**ISOLANTS**



 <b>AUTORISÉS</b>	 <b>INTERDITS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• les calorifuges sans amiante, laine de roche, laine de verre, <b>Bigotte</b> sans substance dangereuse</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• amiante</li><li>• matériaux d'isolation contenant des substances dangereuses</li></ul>



# Environnement

## Pro-activité environnementale

- Utilisez les encuvements disponibles auprès de la → maintenance
- Evitez les pénétrations dans le sol, dans les égouts ou dans l'eau grâce aux moyens de prévention disponibles en magasin
- Interdiction de déverser des produits dans les avaloirs
- Les produits dangereux pour l'environnement (R51 ou H400 à H413) **ne peuvent pas être** utilisés à moins d'être acceptés au préalable (PSSE) par **ENGIE Electrabel** enregistrés en ELECTRABEL CHEMICAL MANAGEMENT SYSTEM (C.M.S.) (Voir votre chargé de travaux)



# Environnement

## Kit anti-pollution

**UNE FUITE,  
UN ÉCOULEMENT SUSPECT ?**

**UTILISEZ LE KIT ANTI-POLLUTION**

**CONTENU**



**3 x 10 kg**  
de oildry  
absorbant

**1 obturateur d'égout**  
réutilisable  
90 x 90 cm



**12 boudins absorbants**  
d'hydrocarbures



**100 feuilles MRO 100**



**& 3 paires de lunettes**  
**3 paires de gants**  
NEOSTAR

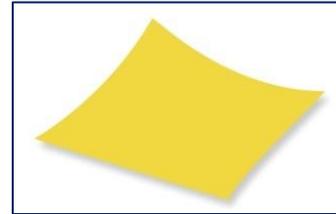


**Electrabel**  
GDF SUEZ

# Environnement

## En cas d'incident, d'épanchement de liquide

- Appelez le **4444**
- Utilisez les kits anti-pollution
- Prévenez votre chargé de travail pour la déclaration d'anomalie environnementale et le réapprovisionnement des kits anti-pollution
- Eviter les pénétrations dans le sol, dans les égouts grâce aux moyens de protection disponibles dans le kit
  - L'obturateur d'égout
  - L'absorbant
  - etc.



# Environnement

## Remise en ordre des chantiers

- Après avoir effectué votre travail, n'oubliez pas de nettoyer et ranger votre espace :
  - Amenez vos déchets au centre de tri
  - Rangez vos encuvements
  - Rangez le matériel
  - Procédez au nettoyage du chantier





MERCI

